

QUELLE UNION POLITIQUE POUR L'EUROPE ?

Valentin Kreilinger | *Chercheur à Notre Europe - Institut Jacques Delors*

Le 11 décembre 2012, *Notre Europe - Institut Jacques Delors* a organisé à Paris une conférence-débat avec *Policy Network* et le *Polish Institute of International Affairs* et en coopération avec le Master Affaires européennes de Sciences Po autour de la problématique « Plus d'intégration, plus de politisation, plus de différenciation ? ». Les orateurs ont discuté du visage de l'union politique européenne qui pourrait apparaître à partir de 2013 et par la suite.

Le discours introductif de Simon Hix, professeur de politiques européennes et comparatives à la *London School of Economics and Political Science*, a porté sur le thème « Vers une union macro-économique démocratique ? ».

Un débat animé par Olivier Rozenberg, chargé de recherche au Centre d'études européennes de Sciences Po, s'est ensuite engagé entre trois chercheurs : Valentin Kreilinger, chercheur à *Notre Europe - Institut Jacques Delors* (Paris) sur le thème « Plus de contrôle démocratique pour la zone euro » ; Agata Gostyńska, analyste au *Polish Institute of International Affairs* (Varsovie) pour évoquer les « pré-ins » dans une Europe différenciée ; et Renaud Thillaye, chargé d'études à *Policy Network* (Londres) pour évoquer le fédéralisme par exceptions, l'europanisation et la question existentielle du Royaume-Uni.

La conférence-débat s'est achevée avec les remarques conclusives d'Yves Bertoncini, directeur de *Notre Europe - Institut Jacques Delors* sur les enjeux institutionnels et la réalité politique.

1. Plus d'intégration ?

Le rapport rédigé par le président du Conseil européen Herman Van Rompuy (en étroite collaboration avec ses homologues de la Commission, de l'Eurogroupe et de la Banque centrale européenne)¹ a appelé à instaurer une « véritable Union économique et monétaire » et a suggéré **trois étapes** pour ce faire :

- Étape 1 : garantir la stabilité budgétaire et rompre le lien qui unit banques et dettes souveraines ;
- Étape 2 : parachever un cadre financier intégré et promouvoir des politiques structurelles saines ;
- Étape 3 : Renforcer la résilience de l'Union économique et monétaire par la création d'un dispositif d'absorption des chocs au niveau central.

Simon Hix a affirmé au début de son intervention que construire le marché unique revient à instaurer une « **union micro-économique** » (créer un marché et assurer sa réglementation) mais que les étapes 2 et 3, telles qu'elles sont décrites dans le rapport « Vers une véritable Union économique et monétaire », consistent au contraire à établir ce qu'il conviendrait d'appeler une « **union macro-économique** ». Il a souligné qu'elles impliquaient la création d'un nouvel ensemble de structures, comme lors du New Deal, afin de munir Bruxelles d'un véritable instrument budgétaire pour s'adapter aux chocs économiques dans les États membres, ainsi que de règles limitant les choix des citoyens et des parlements nationaux en matière de politiques macroéconomiques.



Il s'agit ici d'un **changement radical dans la gouvernance de l'Union européenne** et, d'une certaine façon, du troisième tournant de son histoire. Effectivement, après le marché commun au sein de la Communauté européenne du charbon et de l'acier dans les années 1950, et le marché unique, instauré par l'Acte unique européen dans les années 1980, les réformes institutionnelles depuis n'ont été que des « mises à jour » du marché unique. L'étape actuelle consistant à passer d'une « union micro-économique » à une « union macro-économique » constitue donc une étape majeure, aussi importante que la création du marché unique et des règles qui le régissent.

Dans son intervention, **Renaud Thillaye** a indiqué que, si l'intégration est en œuvre, il n'y a pas de « virage franc vers un fédéralisme budgétaire ». L'année passée, trois décisions ont été prises : le mécanisme européen de stabilité financière a été mis en place et la Banque centrale européenne s'est engagée à intervenir si nécessaire ; le pacte de stabilité et de croissance a été renforcé (sans révision fondamentale) ; et un accord a été trouvé sur l'union bancaire. Il existe néanmoins de bonnes raisons de penser que **l'Union économique et monétaire ne constitue pas le point de départ d'une évolution vers une véritable union budgétaire**. Il y a même des raisons de penser que nous nous trouvons dans une sorte de moment d'exception, avant un retour à la normale. Instaurer un mécanisme de solidarité permanent paraît difficile à l'heure actuelle, c'est pourquoi les États membres acceptent de se lier davantage les mains et de se soumettre à une surveillance renforcée.

Yves Bertoncini a signalé au sujet de la pertinence d'aller vers « plus d'intégration » que des avancées sont déjà réalisées en ce sens, en particulier dans le cadre de la zone euro. Les questions suivantes ont été débattues : **Une intégration plus poussée, oui mais de quel type ? Quelles doivent être sa portée et sa teneur ?** Il a ensuite souligné l'importance de prendre en compte le « démos » et le « kratos » (le pouvoir exercé au niveau Européen) dans les réflexions sur la démocratie au niveau de l'UE. S'attaquant au « mythe des 80 % », selon lequel en Europe 80 % de la législation proviendrait de Bruxelles, il a rappelé que la réalité est toute différente et qu'à quelques exceptions près, dont l'environnement et l'agriculture, la part de la législation émanant de l'Union est nettement inférieure à 80 %. Il a par ailleurs rappelé que les **pays « sous**

programme » constituent des cas particuliers : **ils ont de facto perdu leur souveraineté et traitent de jure avec le FMI et la troïka, l'Union européenne agissant en coordination avec et sur le mode du FMI.**

Yves Bertoncini estime que **l'union bancaire et l'union budgétaire n'ont pas les mêmes conséquences** en termes de « légitimité » (*accountability*). En effet, la première repose sur des mécanismes plus techniques, et les régulateurs du secteur bancaire ne devraient pas être élus. Il n'en va pas de même pour l'union budgétaire.

« Plus d'intégration, oui, mais soyons précis dans notre analyse de l'ampleur de cette intégration et vis-à-vis des conséquences en termes de démocratie et de légitimité. » (Yves Bertoncini)

2. Plus de politisation ?

En parallèle de la question « plus d'intégration ? », **Simon Hix** s'est demandé dans son discours introductif **« Où se trouve la politique dans le rapport d'Herman Van Rompuy ? »**. Il a estimé que l'argument selon lequel les opinions ne s'intéressent pas aux réglementations et aspects techniques tient dans le cas d'une union micro-économique mais pas dans celui de l'union macro-économique actuellement envisagée. Bien sûr, le rapport prévoit que le Parlement européen exerce sur la Banque centrale européenne un pouvoir de supervision, l'examen des budgets nationaux par le Parlement européen et les parlements nationaux et l'intégration du pacte budgétaire dans l'architecture de l'Union européenne. Néanmoins, **il n'aborde pas des aspects importants d'une plus forte politisation** : l'élection ou même la contestation de la Commission, l'éventuelle fusion des fonctions de Président de la Commission et de Président du Conseil européen, la relation entre l'Eurogroupe et la Banque centrale européenne, le moyen de contrôler une « nouvelle capacité budgétaire » attribuée à la zone euro.

Simon Hix a ajouté que malgré des clivages gauche-droite croissants, une bonne cohésion des partis et la possibilité de voir des candidats s'affronter pour la présidence de la Commission en 2014, la participation aux élections législatives européennes décline, la couverture de l'activité du **Parlement européen** par les médias nationaux est faible et l'opinion ignore ce qui s'y passe. D'ailleurs, les élections du Parlement

européen demeurent des « **élections nationales de second rang** » (souvent remportées par les partis d'opposition et contestataires). Elles sont même devenues moins européennes et plus nationales pendant les 20 dernières années.

Puis, Simon Hix a présenté des données relatives au **vote par appel nominal sur le « Six Pack » montrant un net clivage droite-gauche**. Ce dernier a finalement été adopté par une majorité de centre-droit contre une gauche qui s'est opposée sur presque tous les points, information que la presse n'a pas relayée². **Si des élections étaient organisées demain**, d'après les sondages d'opinions actuels et les caractéristiques des législatives européennes (scores plus faibles des partis gouvernementaux et meilleures performances des partis anti-européens), **une majorité de centre-gauche verrait le jour au Parlement européen**, ce qui serait une première³. Il en ressort qu'une vie politique intéressante pourrait se développer dans les années à venir et que le projet européen tend à se politiser.

Renaud Dehousse, Directeur du Centre d'études européennes de Sciences Po, qui assistait au débat, a évoqué le vote par les Chrétiens démocrates allemands d'une résolution en faveur d'une élection directe du Président de la Commission, une étape vers plus de politisation. En parallèle, leur gouvernement prend pourtant des mesures allant en sens contraire : « **Les discours contredisent les idées auxquelles adhèrent le gouvernement et ce qu'ils préconisent vraiment lors des révisions du traité.** » Renaud Dehousse prévoit donc un « enthousiasme modéré » pour une plus forte politisation, précisément parce que **les gouvernements ne tiennent pas vraiment à céder de leur pouvoir au niveau européen**. Il considère qu'ils le font à contrecœur, au dernier moment et faute de choix. Les gouvernements acceptent l'europanisation seulement avec des institutions non-majoritaires, qui leur inspirent plus confiance que leurs homologues d'autres pays.

Simon Hix lui a répondu qu'il est naturel que les gouvernements souhaitent suivre un modèle familial quand il s'agit de déléguer de nouvelles compétences au niveau européen et de créer et attribuer des pouvoirs à des institutions qu'ils ne contrôlent pas. Il existe toutefois une différence fondamentale entre le fait pour la Commission de superviser l'exécution de la directive relative aux services

postaux et la possibilité pour cette institution de décider si un budget national peut être adopté ou s'il enfreint la règle de l'équilibre budgétaire et d'en référer à la Cour de justice. Les mécanismes d'approbation des budgets nationaux vont être extrêmement politisés. Ainsi, une vague de protestation a agité l'Irlande quand elle a appris que son budget 2013 avait été discuté au Bundestag avant d'être débattu au parlement irlandais⁴. Simon Hix a aussi remarqué que **l'Union européenne aurait dû être politisée plus tôt**. Dans le nouveau contexte, il pense que **les arguments de ses opposants**, qui soutiennent que la politisation de la Commission n'est pas pertinente d'un point de vue politique, que les opinions n'y attachent pas d'importance, qu'elle nuirait à sa crédibilité et saperait la légitimité de vraies questions réglementaires **deviennent caducs**⁵.

Également invitée, **Agata Gostynska** a signalé qu'il n'était toutefois pas exclu que la tentative de politiser davantage les activités de la Commission fasse avancer l'idée de confier à certains de ses hauts dirigeants les seules questions liées à l'euro, ce qui modifierait la nature de l'intégration différenciée et le statut des « pré-ins »⁶ (voir section 3). **Valentin Krelinger** a pour sa part évoqué une politisation suivant la ligne gauche-droite entre les États membres comme c'était le cas avec le pacte pour la croissance et l'emploi promu par François Hollande en complément du pacte budgétaire. Enfin, Renaud Thillaye a insisté sur la nécessité de l'europanisation de la politique nationale et a qualifié de « défi de taille » l'internationalisation des contraintes de l'Union économique et monétaire.

Yves Bertoncini s'est dit favorable à la politisation de l'UE. Mais il a précisé qu'elle consistait non seulement en un débat organisé entre les familles politiques du Parlement européen mais aussi entre les pays. De fait, **deux niveaux coexistent : celui des partis transnationaux et celui des États membres**. Les citoyens connaissent bien la « Commedia dell'arte » qui précède les réunions du Conseil européen et au cours de laquelle les dirigeants nationaux s'efforcent de défendre les intérêts de leurs pays respectifs. Ce processus peut être parfois négatif, mais a au moins l'avantage de leur donner une vision très proche de ce qui a selon Simon Hix déjà été fait et pourrait être développé. À cette fin, la transparence devrait être établie dans les votes au Conseil des ministres. **Les lignes des États membres et des partis se croisent dans les parlements nationaux**, dont la

crise de la zone euro a renforcé le rôle. Or, l'un des points importants pour arriver à une politisation plus forte est que, à défaut d'être plus substantielle, la politisation des questions européennes doit au moins être davantage perceptible.



3. Plus de différenciation ?

Pour **Simon Hix**, la **position du gouvernement britannique a changé**. En effet, pendant 50 ans, elle a consisté à entraver toute initiative pour aller de l'avant et à empêcher tout accord potentiellement défavorable au Royaume-Uni. David Cameron souhaite à présent que les autres avancent, que l'intégration de la zone euro progresse, que la Banque centrale européenne agisse en qualité de prêteur de dernier ressort et il appelle de ses vœux l'union budgétaire, afin que que la zone euro prospère et puisse acheter les produits britanniques. La position de tous les autres États membres est différente, exception faite peut-être de la République tchèque.

Valentin Kreiling a présenté dans son intervention sa vision d'une différenciation plus poussée. D'abord, une **intégration croissante de la zone euro implique une différenciation plus forte de l'UE**. Il s'ensuit une absence de contrôle démocratique au niveau de la zone euro. Certes, des organismes propres à la zone euro existent : l'Eurogroupe, auquel prennent part les 17 ministres des finances des pays de la zone euro ; le sommet de l'euro qui réunit leurs 17 chefs d'État ou de gouvernement ; le mécanisme européen de stabilité financière auquel participent les 17 États qui ont adopté l'euro ; et la Banque centrale européenne. Cependant, aucune institution n'exerce un contrôle démocratique au niveau de la zone euro.

Un tel contrôle n'est assuré qu'à deux niveaux : au **Parlement européen**, où les députés des 27 États membres exercent un certain contrôle sur les questions relatives à la zone euro au niveau de l'UE, et

dans les **parlements nationaux** qui ont également un droit de regard sur ces questions, chacun au niveau national, lors des sessions de travail en commission ou des sessions plénières qui précèdent ou suivent les réunions du Conseil européen ou les sommets de l'euro. Un renforcement du contrôle au niveau de l'UE 27 ou au niveau national serait complexe et générerait de nouvelles inégalités. En effet, les députés du Parlement européen originaires d'États membres dont la monnaie n'est pas l'euro votent aussi sur les questions relatives à la zone euro. De plus, certains parlements nationaux, comme le Bundestag, ont plus de pouvoir que d'autres.

L'organisme exerçant un contrôle démocratique sur la zone euro pourrait s'inspirer de l'un des six modèles qui résultent de deux critères : la taille de l'institution (**commission ou assemblée**) et sa composition (**députés européens, nationaux ou combinaison des deux**). Par ailleurs, la définition des caractéristiques de cet organisme soulève trois questions. D'abord, celle de son statut : s'agirait-il d'une institution ? Ensuite, quelle serait précisément sa mission ? Enfin, quelles seraient ses compétences concrètes ?

Valentin Kreiling a proposé un modèle reposant sur un comité **parlementaire mixte composé de députés européens et nationaux**⁷, qui rendrait des comptes et assurerait un contrôle rigoureux. Ses compétences seraient limitées au contrôle des décisions prises au niveau de la zone euro et ayant des implications sur les budgets nationaux. Ce comité serait composé de 17 députés européens originaires d'États membres ayant adopté l'euro et de 34 membres des parlements nationaux, représentant les deux chambres en cas de système bicaméral ainsi que les partis d'opposition et de gouvernement.

Agata Gostynska a relevé dans son intervention une caractéristique de l'intégration différenciée : la zone euro elle-même présente une importante hétérogénéité, ce qu'illustre le fait que 12 seulement de ses membres doivent ratifier le pacte budgétaire pour qu'il entre en application. Par ailleurs, depuis 2010, la coopération renforcée a été largement utilisée alors qu'elle tenait lieu de mesure de dernier ressort auparavant. Du reste, **les institutions de l'UE elles-mêmes ont pris conscience de la nécessité d'une intégration différenciée et l'ont légitimée** : le projet⁸ de la Commission européenne reconnaît que les institutions de l'UE devraient s'adapter

à une intégration approfondie. Pour les « **pré-ins** », **c'est une position qui prête à réflexion et soulève la controverse.**

En effet les conséquences de cette différenciation sur eux sont à la fois positives et négatives. Côté négatif, une intégration différenciée, hors du cadre des traités et non ouverte, conduit à une fragmentation et risque de les reléguer au rang de **membres de seconde classe**. Elle constitue également une menace pour le marché unique et d'autres accomplissements de l'UE, sans compter que la différenciation au sein des institutions européennes (Commission, Parlement), affaiblit l'influence des « pré-ins » dans le processus décisionnel. Côté positif (de leur point de vue), la zone euro est elle-même très différenciée, ce qui **accroît le pouvoir de négociation des « pré-ins »**. Effectivement, ils unissent leurs forces, sont plus solidaires et construisent ou redynamisent des alliances comme le groupe de Visegrad. L'intérêt qu'ils ont à être inclus et à maintenir la cohérence de l'UE constitue une opportunité pour développer la coopération à partir de ses champs traditionnels. Comme le montrent les négociations du mécanisme unique de surveillance, **les requêtes des « pré-ins » sont de mieux en mieux comprises**, tout comme les conséquences de la différenciation pour eux.

Valentin Kreilinger a insisté sur la nécessité pour les États membres « **pré-ins** » et « **hors zone** » **d'arriver à une forme d'association avec la zone euro**, compte tenu de l'obligation légale faite à tous les États membres, excepté le Danemark, le Royaume-Uni et implicitement la Suède, d'adopter l'euro. Le comité qui doit être établi **ne priverait le Parlement européen d'aucune de ses compétences**, mais pallierait parfaitement l'actuelle absence de contrôle démocratique « central ». Un accord interinstitutionnel pourrait lui servir de base juridique tout comme, le cas échéant, un autre traité international du type du pacte budgétaire, renforçant les institutions européennes. Ce comité comblerait le déficit de contrôle démocratique de l'Eurogroupe, du sommet de l'euro, du mécanisme européen de stabilité financière et, une fois ce volet de l'union bancaire mise en place, assurerait le contrôle de la supervision bancaire exercée par la Banque centrale européenne. Valentin Kreilinger a conclu que **la zone euro est promise à une plus forte intégration**, peut-être pas aussi rapide et profonde qu'espéré en juin 2012, mais que **la différenciation irait en se**

renforçant. Ainsi, l'intégration de la zone euro va progresser à court et moyen termes et le nombre d'États membres ayant l'euro pour monnaie va augmenter à moyen et long termes.

Selon **Agata Gostynska**, dans le cas du **mécanisme unique de surveillance**, les « pré-ins » ont été en position favorable car sa base juridique (Article 127(6) TFUE) exige l'unanimité. Même si un avis du service juridique du Conseil rendu public indique que la participation des « pré-ins » n'est pas légalement nécessaire⁹, il semble y avoir eu une volonté de trouver des solutions souples.

Sur l'intégration différenciée, **Renaud Thillaye** a ajouté qu'à son sens le Royaume-Uni dramatise la situation de la zone euro, et que son état d'isolement n'est pas aussi fort qu'il le pense. Ce pays estime en effet que la zone euro s'oriente vers des changements radicaux. Ceux-ci ne surviendront en fait qu'à long terme.

Yves Bertoncini a conclu que la tendance à « plus de différenciation » correspond à une réalité politique. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, comme en témoignent l'accord de Schengen et le lancement de la zone euro. En matière de légitimité et d'efficacité, la différenciation peut en outre être utile : les pays qui ne le souhaitent pas ne sont pas contraints de participer ; les autres peuvent avancer. Bien sûr, certaines conditions doivent être réunies, **l'ouverture vis-à-vis des citoyens et des pays souhaitant s'impliquer** étant fondamentale, comme l'a souligné Agata Gostynska. **La zone euro est le cœur de cette différenciation** mais les avancées obtenues au niveau institutionnel ne sont pas si importantes. Ainsi, Renaud Thillaye a expliqué que le pacte budgétaire n'est pas une innovation complète mais plutôt un renforcement du pacte de stabilité et de croissance, assorti de mesures de supervision nationales qui étaient déjà en place. En revanche, **la solidarité au niveau de la zone euro est une vraie nouveauté** : la solidarité n'existait auparavant qu'à l'échelle de l'Union européenne à 27, avec les fonds structurels. Bien sûr, la clause de « non-renflouement » a été révisée pour la zone euro mais la nouvelle solidarité ainsi établie a été exercée en contrepartie de réformes structurelles draconiennes dans des États comme la Grèce. Les pays et les citoyens de la zone euro prennent ainsi conscience des spécificités de l'adhésion à une union monétaire en termes de

droits et de discipline, ce qui devrait déboucher sur une intégration plus différenciée dans la zone euro.

« *La nouveauté, ce n'est pas le contrôle institutionnel, mais la solidarité politique.* » (Yves Bertoncini)



4. Des modifications mineures ou une révision de traité ordinaire ?

Olivier Rozenberg a constaté que **les termes du débat européen avaient changé pendant la crise économique** : auparavant, de Maastricht au traité de Lisbonne, le débat sur le poids des États membres dans les institutions de Bruxelles était en premier lieu institutionnel. Aujourd'hui, une nouvelle discussion est engagée : Faut-il plus de politiques macro-économiques ? Quel contrôle démocratique devrait être exercé au niveau des États membres ou de l'UE ? Que faire des États membres qui n'appartiennent pas à la zone euro ? **La rhétorique mais aussi l'ordre du jour européen ont changé. Or, ce nouvel environnement est plus pro-européen que le précédent.**

Dans son discours d'ouverture, **Simon Hix** a distingué une solution minimaliste et une maximaliste. La **première prévoit un renforcement de la responsabilité démocratique dans la structure institutionnelle actuelle**, sans réforme du traité. C'est l'approche que préconise le rapport Van Rompuy. Le rôle de supervision des contributions au mécanisme européen de stabilité et des mesures d'austérité qu'assument les parlements nationaux serait renforcé, ce qui exigerait peut-être que les votes se fassent à la majorité ou à la majorité qualifiée dans tous les parlements nationaux. Toutefois, le pouvoir des parlements nationaux sur les gouvernements est très variable¹⁰. Simon Hix doute également de la capacité du Parlement européen à contrôler la Banque

centrale européenne et se demande si la Commission a suffisamment d'autorité pour superviser les programmes macro-économiques nationaux ainsi que l'application des règles d'équilibre budgétaire.

« *Nous nous dirigeons vers une union macro-économique en Europe, cette transition n'aura une légitimité démocratique et ne sera acceptée par les opinions que s'il existe en parallèle des structures saines permettant au moins une contestation politique plus ouverte qu'aujourd'hui.* » (Simon Hix)

Simon Hix a cependant relevé que, pour instaurer une véritable Union économique et monétaire pourvue d'une légitimité politique, les chefs d'État et de gouvernement doivent opter pour la solution maximaliste, plus ambitieuse. Cette dernière prévoit l'approbation du mécanisme européen de stabilité par **référendum**. En effet, la création d'un fonds transférant au niveau européen d'importantes ressources à redistribuer n'est pas une décision constitutionnelle anodine. Les référendums ou élections liées à ces décisions, comme en Grèce ou aux Pays-Bas, sont certes risqués mais leurs résultats sont beaucoup plus légitimes. L'Eurogroupe devrait d'ailleurs lui aussi déterminer certains **objectifs clés de la Banque centrale européenne**, dont l'objectif d'inflation, **à la majorité qualifiée**. Par ailleurs, les fonctions de Président de la Commission et de Président du Conseil européen devraient être remplacées par celle, unique, de « **Président de l'Union européenne** ». Ce dernier pourrait être élu directement ou selon un système plus clair par le Parlement européen. Un « ministre de la zone euro », qui rendrait des comptes au président de l'Union européenne, devrait également être désigné.

Conclusion

Pour conclure son intervention, Simon Hix a expliqué que l'union macro-économique qui émerge en Europe aura des conséquences en termes de redistribution entre et au sein des États membres. Or, elles seront beaucoup plus lourdes que celles de la mise en œuvre et de la réglementation du marché unique. Il est donc nécessaire de les rendre légitimes et de s'assurer du consentement des « perdants », faute de quoi jamais les contribuables finlandais ou slovaques, ni les jeunes chômeurs espagnols, ne reconnaîtront la légitimité de ces résultats. C'est un travail à réaliser à l'échelon national par le biais des

élections, des parlements et de référendums, mais aussi au niveau européen. En effet, une réforme minimaliste des pratiques actuelles (passant par un contrôle renforcé des parlements nationaux et européens) ne suffira probablement pas. Il s'agit donc de réfléchir à l'**instauration**, à compter de 2014, d'une **infrastructure politique** complète en parallèle de l'infrastructure macro-économique établie.

En somme, l'Union européenne qui se profile est bel et bien, selon les orateurs, **plus intégrée, plus**

politisée et plus différenciée. Cette synthèse a cependant montré que les analyses et points de vue variaient légèrement. Ces divergences tiennent également à la **définition qualitative et quantitative de ce « plus »**. En outre, le débat a mis en relief l'interconnexion entre ces trois aspects : les effets précis d'une intégration plus poussée dans la zone euro sur la différenciation dans l'Union restent à déterminer ; il est difficile de savoir si différenciation et politisation iront de pair ; il est possible que plus d'intégration nécessite plus de politisation.

1. Conseil européen, « *Vers une véritable Union économique et monétaire* », Rapport du Président Herman Van Rompuy en étroite collaboration avec les présidents de la Commission, de l'Eurogroupe et de la Banque centrale européenne, 6 décembre 2012.
2. Vote sur le « renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques », Parlement européen, 28 septembre 2011, source : [VoteWatch Europe](#).
3. Nouvelle estimation par Simon Hix et Michael Marsh du résultat des élections au Parlement européen. Leur précédent projet, [Predict09.eu](#), avait duré de mai à juin 2009.
4. « *Irish angry over budget leak to Germany* », *Financial Times*, 18 novembre 2011.
5. Bartolini Stefano et Hix Simon, « *Politiser l'UE : Remède ou poison ?* », *Policy Paper N° 19, Notre Europe*, août 2006.
6. L'expression « pré-in », apparue pour la première fois dans le « *Rapport Westerwelle* », désigne les États membres obligés d'intégrer la zone euro mais dont la monnaie n'est pas encore l'euro.
7. Voir également António Vitorino, « *Quelles institutions pour la zone euro ?* » *Tribune, Notre Europe*, septembre 2012.
8. Commission européenne, *Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie*, 28 novembre 2012, COM(2012) 777 final/2.
9. « *Leaked legal opinion on Eurozone banking union* », FT.com, 18 octobre 2012.
10. Voir le rapport à paraître « *National Parliaments and the European Council* », rédigé sous la direction d'Olivier Rozenberg et Wolfgang Wessels pour *Notre Europe - Institut Jacques Delors* et TEPSA, pour le Parlement européen.

RÉFLEXIONS SUR L'UNION POLITIQUE

Yves Bertoncini, Valentin Kreiling, *Synthesis, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, janvier 2013

LA ZONE EURO, CREUSET DE L'UNION POLITIQUE

Jacques Delors, António Vitorino et les participants du Comité européen d'orientation, *Tribune, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, novembre 2012

QUELLES INSTITUTIONS POUR LA ZONE EURO ?

António Vitorino, *Tribune - Le Mot, Notre Europe*, septembre 2012

POMPIERS, GENDARMES ET ARCHITECTES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Valentin Kreiling, *Synthèse, Notre Europe*, septembre 2012

SAUT FÉDÉRAL OU UNIONS POLITIQUES ?

Yves Bertoncini, *Tribune - Le Mot, Notre Europe*, juin 2012

POUR UNE FÉDÉRATION EUROPÉENNE D'ÉTATS-NATIONS : LA VISION DE JACQUES DELORS REVISITÉE (ouvrage de Gaëtane Ricard-Nihoul)

Yves Bertoncini, *Synthèse, Notre Europe*, avril 2012

LE « TSCG » : BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN ?

António Vitorino, *Tribune - Le Mot, Notre Europe*, février 2012

TRAITÉS EUROPÉENS ET DÉMOCRATIES NATIONALES

Yves Bertoncini, *Tribune - Le Mot, Notre Europe*, janvier 2012

L'AVENIR DE L'EUROPE : VERS UNE EUROPE À DEUX VITESSES ? (ouvrage de Jean-Claude Piris)

Valentin Kreiling, *Synthèse, Notre Europe*, janvier 2012

Sur le même thème...

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe - Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Traduction à partir de l'anglais : Sylvain Morestin • © *Notre Europe - Institut Jacques Delors*



Programme
L'Europe pour les citoyens



PREMIER
MINISTRE



Campagna
di San Paolo



MACIF



INSTITUT JACQUES DELORS

info@notre-europe.eu
19 rue de Milan
75009 Paris - France
www.notre-europe.eu

